

LIVRE BLANC

NOUVELLES MISSIONS,
LEVIERS DE CROISSANCE,
GAINS DE TEMPS ...

L'apport du numérique pour
une pharmacie 3.0 capable
de répondre aux défis de la
désertification médicale
et du vieillissement

AVRIL 2023

SOYONS
CLVIRS

PROXIMITÉ
E-SANTÉ
PHARMA

AUTEUR



Daniel Rosenweg
Journaliste spécialiste de
l'économie de la santé

 Daniel Rosenweg

En partenariat avec :



**PROXIMITÉ
E-SANTÉ
PHARMA**

Cécile Morvan
Coordinatrice du collectif
proximité e-santé

 Cécile Morvan

cecilemorvanproximiteesante@gmail.com

Et les membres du collectif :



pharmacylounge

CURE.



CONEX
SANTÉ



Brightmed

Thess®



eVeDrug

Collectif Pharma



Digipharmacie



Cliquez sur les logos pour accéder aux sites

CHIFFRES CLES

Evolution du chiffre d'affaires des officines

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux	-1%	+0,1%	+0,4%	+1,2%	+2%	+3%	+3,1%

(Source : KPMG)

CA moyen d'une
pharmacie :
1,8 M€/an
en 2022

Chiffre d'affaires du marché
de la pharmacie en 2022

41,4 Mds € ht*

*(Source : Gers data)

Age moyen
des
pharmaciens :
46,7 ans

Evolution du nombre d'officines au 1^{er} janvier

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'officines	22324	22259	21903	21665	21425	21140	20844

(Source : Ordre des pharmaciens)

SOMMAIRE

1. La pharmacie, pilier du système de santé
2. Une efficience à améliorer
 - Une démographie en berne
 - Une profession libérale moins plébiscitée
 - Une profession moins rentable
 - Un administratif chronophage
 - Un manque de moyens
3. Cinq recommandations pour relever les défis
 - Prendre le virage vers de nouvelles missions
 - Le digital, levier de croissance incontournable
 - L'indispensable investissement dans la formation
 - La simplification administrative, source d'efficience
 - Un meilleur encadrement des systèmes d'information

I. LES PHARMACIES, PILIER ESSENTIEL DU SYSTEME DE SANTE

C'est admis et démontré : les pharmaciens sont un pilier central de l'organisation des soins en France. Leur organisation, qui permet d'assurer la disponibilité et la dispensation de produits de santé à tout moment et en toute sécurité, et leur proximité, garante de la continuité d'accès aux soins des patients, ont placé l'officine au cœur de notre organisation. La pandémie que le pays a traversée depuis 2020 en a même fait un rouage essentiel du dispositif national de prévention, avec, notamment, l'organisation massive des tests et des vaccins.

Plus que jamais, dans un contexte de pénurie de médecins, en ville et à l'hôpital, et alors que se profile la fin du « quoi qu'il en coûte », adopté par le gouvernement, la France sait pouvoir compter sur les 21149 officines qui maillent si bien son territoire et les 53 953 pharmaciens qui y accueillent chaque jour quatre millions de personnes*

Pour autant, de nombreux enjeux guettent la profession confrontée à une nouvelle période charnière de son histoire. Particulièrement depuis l'apparition ou la confirmation de dangereuses évolutions : des déserts médicaux qui

continuent de se déployer, un désintérêt des jeunes générations pour la pharmacie et particulièrement pour l'exercice libéral, la multiplication des délégations de tâches, la digitalisation et la nouvelle offre de services numériques, la réorganisation de la profession où se multiplient les grands groupes, des fonds publics moins disponibles, des acteurs de la grande distribution et de l'économie numérique en embuscade, l'ouverture des frontières digitales, la survenance de pandémies mais aussi une demande fortement stimulée par le vieillissement de la population. Rien que ça.

La pharmacie de 2020-2030 est à la croisée de multiples défis, un véritable étai économique et social qui fait déjà peser sur ses épaules des responsabilités toujours plus lourdes avec une prise de risque financier toujours plus importante. En profonde mutation depuis une douzaine d'années, le secteur de l'officine doit approfondir son adaptation aux nouveaux besoins et nouvelles contraintes sans renier ses fondamentaux : parcours sécurisé des produits de santé, conseil au patient et disponibilité de tous les instants sur tout le territoire.

Des enjeux pas si simples à assimiler car, comme d'autres, la profession est confrontée à ses propres mutations et aux nouvelles exigences sanitaires et réglementaires. Toutefois, de sérieuses raisons d'espérer s'invitent déjà sur le comptoir des officines. **Des « e-solutions » qui promettent plus d'efficience, une coordination plus efficace, une meilleure prévention et un meilleur service/suivi des patients.**

Alors que la pandémie a complètement changé l'approche hexagonale de l'économie en santé, et alors que le président Macron a annoncé une

« nouvelle méthode » de travail, il est permis d'espérer qu'ensemble, acteurs mais aussi financeurs du soin de proximité, vont relever avec succès **les défis qui attendent la France: vieillissement de la population, hausse des maladies chroniques, déserts médicaux, dépendance, innovations...** Pour cela, trois ingrédients sont indispensables : la bonne information, le juste choix et une réelle détermination des acteurs. Particulièrement des pharmaciens d'officine.

** Source : « démographie des pharmaciens en 2021 », Ordre des pharmaciens.*

II. UNE EFFICIENCE A AMELIORER

Bousculée par les baisses imposées de tarifs des médicaments, la pénurie persistante de prescripteurs, la hausse des loyers et charges, le travail administratif croissant et la pénurie de personnel, des normes mouvantes... le secteur a entamé une restructuration de fond et de forme, s'ouvrant à de nouvelles structures juridiques et adoptant de nouvelles missions, de nouveaux modes de rémunération, contribuant à construire un dossier patient universel, répondant présent dès que nécessaire, comme durant la pandémie... **Cette capacité à s'adapter a permis à la profession de préserver l'essentiel et de se préparer aux changements et enjeux. Mais ceux-ci restent d'actualité et menacent toujours l'avenir du secteur.** Ainsi, l'étude KPMG, publiée en juin 2021, a constaté que si globalement le chiffre d'affaires du secteur a progressé, **31,3% des officines ont vu leur activité baisser en 2020 versus 2019.** Pour améliorer la situation, la profession doit donc s'ouvrir à de nouveaux outils. Elle a aussi besoin d'être soutenue.

- UNE DEMOGRAPHIE EN BERNE

Dans une France vieillissante, la démographie des pharmaciens est venue, depuis le début des années 2000, télescoper celle des médecins de ville et avec elle l'extension progressive, sur tout le territoire, des déserts médicaux.

Cette conjonction a inévitablement engendré des fermetures ou regroupements d'officines, dégradant au passage l'excellent maillage du pays par les pharmacies. Ainsi, entre 2005 et 2015, la profession a perdu un millier d'officines pour n'en conserver que 22 510. En 2016, l'Ordre des pharmaciens tirait la sonnette d'alarme car l'hémorragie s'accroissait avec **une fermeture constatée tous les deux jours, soit 185 radiations de l'Ordre en un an**. Et ça continue : près de 1000 officines ont disparu des registres de l'Ordre entre 2018 et 2022.

- **UN EXERCICE LIBERAL MOINS PLEBISCITE.**

Heureusement, la profession séduit encore et a entamé son rajeunissement. Mais là où, voilà vingt ans, **70% des étudiants diplômés choisissaient d'exercer en officine, ils ne sont plus que 30% aujourd'hui, préférant à l'exercice libérale le salariat des laboratoires et de l'hôpital, voire même l'expatriation**, selon les constats de l'Ordre. C'est ce que l'on pourrait appeler l'effet du « syndrome des 35 heures ». Celui qui, au contraire des semaines de 50 à 70 heures de travail hebdomadaire assuré par ses aînés, pousse la nouvelle génération à préférer les statuts garantissant un temps suffisant pour les loisirs et la famille. La féminisation « récente » des professions médicales (les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses dans les facs de médecine que les hommes), a contribué elle aussi au virage vers un exercice moins rémunérateur mais aux horaires moins contraignants : le salariat.

- **UNE PROFESSION FINANCIEREMENT MOINS ATTRACTIVE.**

La décennie 2010 a été marquée, dans le secteur de la pharmacie d'officine, par la **politique d'économies drastiques sur les dépenses de santé**. Baisses de prix imposés aux laboratoires, promotion des génériques, contrôle des prescriptions, déremboursements... ont fait fondre une partie des revenus des officines.

Ainsi, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoyait encore **pour 2021 une économie de 640 millions d'euros sur les dépenses dédiées aux médicaments** (baisse de prix, contrôle des prescriptions, préférence pour les génériques...). **Avec un impact conséquent sur le chiffre d'affaires des pharmacies**. Les conséquences sont à la limite de la catastrophe : des rémunérations moins attractives, des conditions de travail dégradées... Au final, cette politique brutale menée tambour battant se solde aujourd'hui par le **manque de 15 000 collaborateurs dans les pharmacies françaises**. Un désintérêt déjà bien enraciné puisqu'**à la rentrée 2022, il manquait encore un millier d'étudiants sur les bancs des facultés de pharmacie !**

Situation gravement pénalisante au moment où les ventes de médicaments sans ordonnance ont connu quatre années de décroissance : - 4,6% en 2018, - 4% en 2019, selon l' Afipa, puis, du fait du confinement et de la baisse des pathologies saisonnières, -13,4% en 2020 .

Chute qui intervient dans un contexte de concurrence mature entre les officines physiques et plateformes de vente en ligne, pratique encadrée et légalisée à partir de 2013, mais qui n'a pas manqué de tirer les prix vers le bas. Pour compenser la perte de revenus des pharmaciens, **en 2012 sont apparus de nouveaux modes de rémunération, forfaitaire cette fois.** Il y a d'abord eu la Rémunération sur objectifs de santé publique (taux de prescription de génériques, accompagnement de certains malades...). Puis, en 2015 et 2019 ont été instaurés par convention les « honoraires de dispensation », qui rétribuent le pharmacien à la boîte ou à l'ordonnance traitée, à l'accompagnement de certains profils de patients (+ de 70 ans, - de 3 ans...), ou encore à la prestation (vaccination, dépistages...). Déconnectés du prix de vente, **ces honoraires qui ont vocation à stabiliser les revenus de l'officine ont aussi l'inconvénient de les brider.** Ils ont, depuis, chamboulé la construction du modèle économique des pharmacies.

Dans un premier temps, beaucoup de titulaires d'officines se sont tournés vers la vente de médicaments sans ordonnance et de parapharmacie, augmentant leur offre, créant parfois de gigantesques surfaces de vente, comme aux Halles à Paris, ou dans un centre commercial voisin de Nice.

Ainsi sont apparus à partir de 2019-2020 les **premières mégapharmacies**, ultra mécanisées, ultra organisées, jouant sur des prix bas et des volumes conséquents. A l'instar de la grande distribution. Mais ces pharmacies géantes nécessitent de lourds investissements dont ne disposent pas tous les gestionnaires d'officine qui sont par ailleurs confrontés à la **concurrence des**

acteurs de la e-pharmacie, parfois situés à l'étranger. Des pharmaciens qui sont, enfin, **menacés par des poids lourds de la distribution** ou du commerce en ligne qui lorgnent de longue date sur leur marché : les supermarchés Leclerc, pour ne pas les citer, ou encore Amazon qui a déjà testé hors de France la vente en ligne de médicaments livrés. Pour l'heure, la pratique du tiers payant à la française protège fermement l'officine traditionnelle. Mais pour combien de temps ?

- **TROP DE TEMPS ADMINISTRATIF**

Parmi les constats à mettre au débit de notre système de santé, le travail administratif tient une place de choix. Même si les pharmaciens ont fait considérablement évoluer leurs pratiques et leurs systèmes d'information pour gagner en productivité, certaines tâches restent chronophages et sont parfois, pour cette raison, sous-traitées au prix fort à des entreprises ou organismes. C'est le cas pour la transmission des ordonnances aux complémentaires santé et pour le contentieux et contrôle du bon paiement, par exemple. Mais la réglementation évoluant constamment, les pharmaciens sont en permanence tenus de s'adapter et, le plus souvent, de déclarer des actes, des activités, d'alerter, de surveiller... ce qui consomme un temps précieux. Malheureusement, **il n'est pas d'initiatives réglementaires récentes qui aient véritablement permis de réduire le travail administratif des pharmaciens**. Il faut là encore s'adapter, s'adapter, s'adapter.

- MANQUE DE MOYENS POUR FAIRE FACE AUX EVOLUTIONS

Bien sûr, les pharmaciens sont conscients des nécessaires adaptations de la profession aux évolutions présentes et à venir. Et bien sûr, ils sont favorables à prendre une place de plus en plus importante dans notre système pour compenser ses insuffisances. Dans le contexte actuel d'un accès aux soins rendu difficile par la pénurie de médecins, beaucoup, mais pas tous, sont aussi, sur le principe, prêts à assumer de nouvelles tâches et missions.

Cependant, selon une enquête en ligne publiée en juin 2022 par l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF), les responsables d'officines se montrent très partagés entre le désir d'assurer de nouvelles missions, notamment celles prévues à la convention pharmaceutique signée avec l'Assurance maladie en mars 2022, et la difficulté de les mettre en oeuvre. Ainsi, **seuls 43% des sondés se déclarent optimistes quant à la possibilité de faire évoluer leur profession**. Raisons invoquées : manque de temps, de rémunération et de personnel :

Motifs du pessimisme des pharmaciens			
	Manque de temps	Rémunération insuffisante	Manque de personnel
Proportion invoquant ce motif	69%	67%	65%

(Source : Unpf)

III. CINQ RECOMMANDATIONS POUR REpondre AUX DEFIS

Au fil des décennies, les pharmaciens ont démontré leurs capacités à anticiper, évoluer, s'adapter. Mais **l'ère post-Covid qui se profile est bouleversée par plusieurs facteurs qui se télescopent** : pénurie de médecins en ville et à l'hôpital, besoin croissant de la population d'être aidée et conseillée, nouvelle politique de prévention et fin du « quoi qu'il en coûte », annoncés par le Président Macron, émergence d'innovations thérapeutiques majeures et de nouvelles technologies digitales, poursuite du mouvement de concentration des officines... Dans ce contexte où tout semble s'affoler, les pharmaciens sont et vont de plus en plus devoir faire des choix. Avec en tête un objectif clair : **faire de la pharmacie la porte d'entrée de notre système de santé.**

Aujourd'hui, la vente de produits réglementés ne représente plus que 20% de la rémunération des pharmaciens (source KPMG). C'était 81% en 2014. En revanche, la vente de produits non soumis à prescription, non réglementés, tels que les compléments alimentaires, les produits d'auto-diagnostic Covid-19, gants, masques, thermomètres..., connaissent un véritable boom. Dans leur ensemble, les ventes de produits de santé et de premier recours ont ainsi bondi de +7,1% en 2021, selon Neres (ex-Afipa), soit 3,73 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires pour les pharmacies. C'est aujourd'hui l'activité

porteuse ; elle s'appuie sur un engouement croissant des Français pour l'automédication et à une diversification de l'offre en officine.

Pour autant, cette part du marché ne pourra pas, à long terme, croître au point de permettre à elle seule d'assurer l'équilibre financier des officines. Il faut donc que leur(s) titulaire(s) trouve(nt) de nouveaux leviers, s'ouvre(nt) à de nouvelles missions. Certaines leur tendent déjà les bras : nouvelle offre de services et ouverture au monde de la santé connectée. Ainsi, **en plus d'être la porte d'entrée de la santé de proximité, son savoir-faire, sa connaissance du terrain et des patients associés aux nouvelles technologies connectées ont le potentiel pour faire de lui le pharmacien de demain.**

Recommandation n° 1

VIRAGE OBLIGATOIRE VERS DE NOUVELLES MISSIONS...

Depuis leur introduction progressive dans la pratique par les conventions nationales, les pharmaciens se sont intéressés aux possible déclinaisons du nouveau mode de rémunération « à la tâche ». Notamment, la rémunération attachée à de nouvelles missions qui permet à la fois de développer son chiffre d'affaires et l'offre de services nouveaux aux patients, stratégie qualitative à laquelle **sont attachés les professions libérales.**

En quelques années d'existence et d'adaptation, **les honoraires de dispensation versés aux pharmaciens ont fini par représenter 10% du chiffre d'affaires des officines mais 60% de leurs bénéfices !** C'est dire si opter pour les missions à honoraires est rentable.

Mais l'extension du champ de ces honoraires forfaitaires nécessite l'identification des besoins, puis des négociations, une appréciation et une évaluation avant d'être validée et généralisée. Donc du temps. Or, avec les nouvelles technologies, la pandémie, le vieillissement de la population et la pénurie de soignants, les besoins évoluent et ils évoluent de plus en plus vite.

Un espoir de changement est apparu avec les nouvelles pratiques introduites en urgence pour faire face à la pandémie de Covid-19. Une vraie révolution culturelle qui a permis l'assouplissement des règles et des pratiques et une accélération des procédures d'évolution-adaptation du système. De quoi laisser **espérer que le gouvernement issu des urnes de 2022 aura à cœur in fine de favoriser l'accélération de la mutation des officines en leur simplifiant le travail et en leur confiant de nouvelles missions de proximité rémunérées.**

L'expérience a prouvé que c'était possible et efficace.

Aux pharmaciens d'y adhérer massivement, voire de les initier pour renforcer leur position de pilier dans l'équipe des soignants et co-soignants. Pour **devenir LA porte d'entrée du système de santé !**

Recommandation n° 2

FAIRE DU DIGITAL LE NOUVEAU LEVIER DE CROISSANCE.

Comme souvent, la potion salvatrice ne tient pas qu'à un remède. Pour répondre aux défis présents et à venir, **les officines vont devoir agréger plusieurs ingrédients**. Comme une boîte à outil dont se sert l'ouvrier pour répondre au bon moment à ses différents besoins et ceux de ses clients.

Dans le back office, **il y a d'abord les logiciels métiers de gestion/organisation**, dont les plus aboutis, sécurisés et interopérables ont été labellisés et sont financés - au moins en partie - par le ministère de la Santé. Mais tous les pharmaciens n'ont pas encore contracté avec un éditeur. C'est qu'il y a urgence, de **nouveaux défis « administratifs »** se bousculent à la porte des officines : mise en place du dossier médical personnel, devenu **« Mon espace santé »**, généralisation chez les médecins des **ordonnances digitales** en 2025... Des outils qui doivent apporter à l'ensemble du système, pharmacies et patients compris, des gains de temps et d'efficacité.

Et puis il y a les **nouveaux services, au sein et hors de l'officine**. Hors de l'officine, comme les **plateformes de commande et click-and-collect** (moins de 1000 pharmacies ont leur site web), pouvant aller parfois jusqu'à la livraison à domicile, déléguée ou pas.

Au sein de l'officine, les leviers de croissance et de meilleure efficacité se multiplient, depuis 2012 et plus encore depuis 2019 avec **les délégations de**

tâches rémunérés dont le nombre augmente avec la diminution de l'offre médicale.

Ainsi, certains pharmaciens ont déjà franchi le pas du « **plus de services** » aux patients avec des solutions de téléconsultation grâce à laquelle la pharmacie aide à la mise en relation entre ses patients et un médecin. En 2022, **16% des téléconsultations se sont réalisées dans le cadre de l'officine** (le double de 2021, selon Gers Data).

Avantage pour le patient : un accès plus rapide et plus proche à des soins de qualité. **Avantage pour le pharmacien** : il offre ainsi un nouveau service qui contribue à fidéliser sa clientèle, et peut attirer vers son officine connectée de nouveaux patients qui contribueront à son chiffre d'affaires.

D'autres professionnels, s'appuyant sur la ROSP (rémunération sur objectifs de santé publique), ont développé des **rendez-vous de bilan partagé de médication** ou de **suivi des malades chroniques**, comme ceux qui subissent une chimiothérapie, avec des indicateurs distants connectés...

Beaucoup d'officines ont aussi saisi **la perche de la vaccination**, relancée par la pandémie de Covid-19, qui s'est ajoutée à la grippe, notamment. La part de la vaccination en officine est ainsi passée, selon les dernières données du Gers data, de 33% en 2020 à 50% en 2022. De plus en plus d'officines ont aussi choisi de répondre au besoin de prévention et proposent un dépistage de certains cancers, de la cystite chez la femme...

D'autres enfin acceptent de renouveler certaines ordonnances, d'adapter des posologies...

Autant d'actes rémunérés par l'assurance maladie qui permettent aux pharmaciens de stabiliser ses revenus au moment où ceux issus de la vente de médicaments sur ordonnances continuent de baisser.

Développer les services aux patients implique pour les officines une **planification sans faille**, pour éviter les engorgements, les ratés. Sur ce volet, des entreprises du numérique en santé proposent déjà des outils informatiques de planification de rendez-vous qui font gagner un temps précieux et accroissent la satisfaction du patient.

En matière d'information-conseils, des innovations pointent qui promettent aux pharmaciens submergés de missions chronophages de lui faire gagner du temps en répondant, grâce à l'intelligence artificielle, à ce besoin d'éducation qui conditionne l'indispensable bonne observance des patients.

Autre enjeu de taille : l'interconnexion. Il s'agit là d'outils d'optimisation. Particulièrement du lien ville-hôpital, pour, par exemple, préparer l'entrée à l'hôpital des patients et faciliter leur prise en charge à leur sortie. Sans oublier le lien avec l'assurance maladie, les complémentaires santé, les grossistes répartiteurs, médecins, professionnels de santé, réseaux de soins, URPS, ARS... Des outils digitaux qui évoluent et promettent aux pharmaciens de considérables gains d'efficacité et de temps au bénéfice de leurs patients, à l'heure où ils croulent encore sous les missions chronophages.

Bénéfice de cet enjeu pour le patient : une meilleure communication de ses données de santé pour un soin et une prise en charge plus efficaces. **Bénéfice pour le pharmacien :** un gain précieux de temps, une sécurisation des échanges, la possibilité d'un meilleur suivi.

On le voit, face à la diversité des enjeux qui guettent l'officine de demain, les réponses sont déjà, pour certaines, accessibles voire nombreuses. C'est, pour le pharmacien, un travail de titan que de s'atteler à cette indispensable mutation digitale de l'officine et de ses services. Mais c'est là, la garantie de leur pérennité.

Bien sûr, cette adaptation à la demande nécessite des investissements importants. Parfois il faudra aussi **revoir l'organisation de son officine pour gagner de l'espace**, alors que le coût du foncier explose. **Le rôle des partenaires sociaux auprès des autorités pour faciliter cette mutation globale est également un enjeu fort** de ces toutes prochaines années.

Recommandation n° 3

INVESTIR DANS LA FORMATION AUX NOUVEAUX OUTILS

Pour réussir le virage numérique, le pharmacien doit impérativement anticiper un effort en matière de formation aux nouveaux outils numériques. La multiplication des logiciels, plateformes, applications... sensés apporter de l'efficience à la pharmacie va nécessiter un temps de formation pour chacun de ces produits. On estime qu'en moyenne un outil numérique demande une journée de formation pour être maîtrisé. Chaque outil nécessitant que l'ensemble des collaborateurs de la pharmacie y soient formés, on comprend qu'il s'agit là, pour le responsable de l'officine, d'un investissement lourd,

financièrement et humainement à l'heure où sévit la pénurie de collaborateurs. Mais c'est aussi un investissement rentable à terme puisqu'il a vocation à faire gagner du temps au pharmacien tout en améliorant ou augmentant les services rendus au patient. Un effort gagnant-gagnant, avec montée en compétence de l'équipe officinale, donc.

Recommandation n° 4

SIMPLIFIER LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

Les pharmaciens libéraux d'officines ne sont pas les seuls à s'en plaindre : le système français, avec ses règles nombreuses et toujours plus contraignantes - en un mot chronophages - contribue largement à la dégradation des conditions de travail dans les officines où il manque, rappelons-le, 15 000 collaborateurs. Elles dégradent aussi le revenu des pharmaciens qui doivent trouver des parades, notamment sous-traiter certains travaux comme la gestion du tiers payant et du contentieux... Et elle dégrade les conditions d'accueil des patients auquel le pharmacien à de moins en moins de temps à consacrer. Il est donc urgent de simplifier, simplifier, simplifier.

Recommandation n° 5

GARANTIR ET PERENNISER L'INTEROPERABILITE DES SYSTEMES.

Au regard de l'enjeu évoqué dans les recommandations précédentes, il apparaît indispensable de définir une stratégie de long terme pour le secteur de l'édition des logiciels. **Ce marché est constitué de près de 300 éditeurs de logiciels dédiés aux médecins et, dans une moindre mesure aux pharmaciens.**

La plupart sont de taille familiale et réalisent des chiffres d'affaires modestes, et quelques-uns appartenant souvent à des groupes internationaux affichent des chiffres d'affaires supérieurs à dix millions d'euros par an.

Cette offre à la fois pléthorique et disparate n'est pas sans impact sur l'efficacité globale des systèmes, leur interopérabilité, leur mise à jour rapide.

Suite à de très nombreux témoignages attestant d'importantes différences entre ces logiciels, pourtant labellisés, les pouvoirs publics ont imposé, à partir de 2022, certaines règles d'uniformisation techniques qui ont permis d'améliorer l'efficacité et la sécurité des systèmes informatiques des officines. Mais la complexité, l'évolution dense et constante des technologies et des réglementations justifient que les autorités veillent au maintien dans la durée d'un bon niveau d'efficacité de ces produits. Pour cette raison, et pour sécuriser juridiquement et économiquement l'activité des officines, les autorités doivent régulièrement réviser à la hausse les critères de labellisation. Il en va de même pour les hébergeurs de données de santé. Même si la France est parmi les pays qui ont le mieux sécurisé le stockage des données de santé,

des exemples récents montrent que le devoir de vigilance continuent de s'imposer.

Ces équipements digitaux complexes, cette sécurisation toujours plus importante et coûteuse justifient aussi, à l'heure où les autorités ne vont pas manquer d'en demander toujours plus aux officines pour pallier la désertification médicale, de leur donner les moyens financiers de se former et de s'équiper des outils digitaux à la hauteur des enjeux et risques.

Comme une **main tendue aux pharmaciens** pour qu'il fasse de leur officine LA porte d'entrée d'un système de santé efficient, présent et pérenne.

Conclusion

En quelques mots, l'avenir des officines appartient à celles qui sauront s'ouvrir aux nouvelles missions, gage de meilleure rémunération, de rentabilité, d'attractivité de la profession et de pérennité du système. Il appartient à celles qui sauront ouvrir leurs portes aux « partenariats » conçus pour améliorer le parcours du patient et pour améliorer l'efficacité du système de santé. L'officine de demain doit aussi s'ouvrir largement aux nouvelles technologies digitales et connectées – la e-santé - annonciatrice de gains de temps, d'efficience et de nouveaux et meilleurs services aux clients-patients. Ils doivent aussi soutenir la profession, réglementairement, administrativement, financièrement pour que, demain, dans un système de santé 3.0 dont l'épicentre sera l'officine innovante, le pharmacien puisse poursuivre sereinement sa mission d'acteur clinicien, de dispensateur de produits et services de santé de proximité et enfin de conseil aux patients.



Pharmacie, pharmaciens, équipes officinales

**PROXIMITÉ
E-SANTÉ
PHARMA**

CONTACTEZ-NOUS :

cecilemorvanproximiteesante@gmail.com

06 63 53 31 67

Tous droits réservés.

Toute utilisation, reproduction même partielle du livre, ne pourra se faire sans l'autorisation des auteurs

AVRIL 2023. Livre blanc de la pharmacie.